

# MAIRIE DE CHARNAY

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### du LUNDI 23 MARS 2015

Nombre de Conseillers : 15      Nombre de présents : 15  
Nombre d'absents :  
Nombre de procurations :  
Nombre de votants :

#### L'an deux mil quinze, et 23 mars,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 12 mars 2015

**Présents :** Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET.

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire :** Pierre-Olivier DOUCHET

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2015, avec la précision suivante :

Mmes Germain et Pinet, M. Benoit précisent que leur abstention ne valait pas opposition lors du vote de la délibération n° 9/2015 concernant l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au personnel communal. Il s'agissait de montrer soit un désaccord par rapport au mode de calcul de cette IAT soit une mise à distance par rapport à une question technique mal maîtrisée. L'augmentation des rémunérations des agents municipaux n'est absolument pas contestée.

#### **DELIBERATION N° 10/2015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**VU** le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33.

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014, et quitte la séance, conformément à l'article L. 121-13 du Code des communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Danièle GERMAIN, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2014	138 992,43 €	577 011,53 €
Recettes 2014	287 551,41 €	730 042,65 €
Solde d'exécution 2013	-144583,33 €	651 449,25 €
Excédent 2014	+ 148 558,98 €	+ 153 031,12 €
Déficit 2014		

#### **DELIBERATION N° 11/2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

**VU** le Code des communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241 - 1 à R. 241 - 33.

M. le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier - Comptable en poste à Chazay-d'Azergues, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

# MAIRIE DE CHARNAY

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 23 MARS 2015

---

M. le Maire précise que le Trésorier - Comptable a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier - Comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier - Comptable pour l'exercice 2014, dont les écritures, sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **DELIBERATION N° 12/2015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat du budget communal de l'exercice 2014, en conformité avec Monsieur le Trésorier-Comptable, et arrêté comme suit :

**FONCTIONNEMENT :** Excédent de **153 031.12 €**  
**INVESTISSEMENT :** Excédent de **3 975.65 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et

- **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 comme annexé

### **DELIBERATION N°13/2015 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3.

**VU** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU** le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

**VU** les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière.

CONSIDERANT que le budget communal 2015 nécessite des rentrées fiscales estimées à **283 197 €**,  
APRES AVIS de la commission des finances, et AYANT entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** à l'unanimité pour le maintien des taux d'imposition des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti,
- **FIXE** le coefficient de variation proportionnelle à 1,000000 et les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	<b>Bases notifiées</b>	<b>Taux votés BP 2015</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1 129 000</b>	<b>14.38 %</b>	<b>162 350</b>
<b>Taxe foncière (propriétés bâties)</b>	<b>748 600</b>	<b>14.77 %</b>	<b>110 568</b>
<b>Taxe foncière (propriétés non bâties)</b>	<b>66 400</b>	<b>15.48 %</b>	<b>10 279</b>

# MAIRIE DE CHARNAY

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 23 MARS 2015

### DELIBERATION N° 14/2015 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année **2015** aux associations et organismes suivants :

C.C.A.S. DE CHARNAY	4 500.00 €
<b>Total article 65736</b>	<b>4500 €</b>
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CHARNAY-ALIX	1500
CLUB DE DANSE DE CHARNAY	250
ENTENTE CHARNAYSIENNE	250
Les Gens de Charnay	5000
LA PALMA	90
ESPACE PIERRES FOLLES	325
CHAMBRE DES METIERS DU RHÔNE	460
ASSO GERONTOLOG. ANSE Maison Retraite Michel Lamy	111,8
JEUNESSE ET RECONSTRUCTION	4000
ECOLE DE MUSIQUE	2450
MAIS FAMIL LA PETITE GONTHIERE	180
L'ATELIER	250
TELLI SABATA	250
LES VENDANGES MUSICALES	250
<b>Total article 6574</b>	<b>15 366.80 €</b>
<b>Total des subventions allouées</b>	<b>19 866.80 €</b>

- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2015 aux articles 65736, 6574.

### DELIBERATION N° 15/2015 : VOTE DU BP 2015

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2015 ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif Communal de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
<b>Recettes 2015</b>	<b>1 490 140,30 €</b>	<b>652 112,72 €</b>	<b>2 142 253,02 €</b>
<b>Dépenses 2015</b>	<b>1 098 993,44 €</b>	<b>641 039,74 €</b>	<b>1 740 033,18 €</b>

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

# MAIRIE DE CHARNAY

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 23 MARS 2015

---

### DELIBERATION N° 16/2015 : CONVENTION DE FOURRIERE – SPA LYON SUD-EST

Suite à la reprise par la commune de la compétence SPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune de Charnay ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire expose la nécessité de confier à la SPA de LYON et SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L 211-26 du code rural les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, au prix de 0,32 euros par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 14 voix POUR et une abstention (Danièle GERMAIN)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SPA LYON SUD-EST.

### 1. VIE LOCALE

#### 1-1 Commission culture :

R.A.S.

#### 1-2 Associations :

Une rencontre est prévue le 15 avril avec le responsable de l'association « Jeunesse et Reconstruction » pour l'organisation du chantier prévu au mois de juillet.

Les jeunes seront sur la commune du 12 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Des bénévoles sont demandés pour l'encadrement des jeunes sur le chantier les matins.

#### 1-3 Commission Tourisme :

R.A.S.

#### 1-4 Commission Agriculture environnement :

R.A.S.

#### 1-5 Commission Artisanat - Commerce :

R.A.S.

#### 1-6 Commission communication :

Les Charnay Infos ont été distribués le samedi 14 mars. Il est nécessaire de faire la mise à jour des listes de distribution. Le prochain Charnay Infos , à thématique culturelle, sortira au mois de juin avec une distribution prévue le samedi 13 juin.

Bulletin Intercommunal :

La commune d'Alix est organisatrice pour cette année.

La prochaine réunion de la commission aura lieu fin avril, pour travailler sur le futur site internet de la commune.

#### 1-7 Commission travaux :

La prochaine réunion de la commission aura lieu le vendredi 3 avril à 17h.

Une réunion ayant pour ordre du jour l'objectif Zéro pesticides à compter de 2017 ou 2020 sera programmée prochainement.

#### 1-8 Commission appels d'offres :

R.A.S.

# MAIRIE DE CHARNAY

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### du LUNDI 23 MARS 2015

---

#### 1-9 Bibliothèque :

R.A.S.

#### **2. FINANCES**

**Compte au Trésor : 741 422,82 Euros**

#### **3. URBANISME :**

La commission s'est réunie le 24 février.

##### **1°) PERMIS DE CONSTRUIRE**

PC de Monsieur PARA : Le SIVU de la Pray ayant émis un avis défavorable, le permis de construire est refusé.

##### **2°) DECLARATION PREALABLE**

DP de Monsieur Christophe PAIRE : La DDT estime qu'il y a changement de destination et changement des fenêtres, de ce fait c'est un permis de construire qui doit être déposé.

En vue d'une éventuelle modification du PLU, la commune rencontre le cabinet d'urbanisme 2BR le 25 mars.

##### **3°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

- Vente d'une maison d'habitation située impasse Bellevue, appartenant à M. DEPAGNEUX: la commune ne préempte pas
- Vente d'un terrain appartenant à M. ASHBY, la commune ne préempte pas.
- Vente d'un terrain appartenant à M. Rémi PAIRE, la commune ne préempte pas.

Une réunion publique concernant les éventuelles modifications du PLU et la construction d'une salle pluri activités aura lieu le vendredi 19 juin à 20h.

#### **4. VIE SOCIALE**

##### 4-1 Petite enfance :

R.A.S.

##### 4-2 Ecole :

Les Temps d'Activité Périscolaire fonctionnent bien. Les enfants présenteront leurs productions en juin. Les animatrices en charge des TAP et le Sou des écoles, organisateur de la kermesse, sont en lien pour finaliser cette présentation.

CONSEIL D'ECOLE : grande incertitude pour l'accueil des T.P.S. Une rencontre est organisée à l'initiative de la Mairie avec Monsieur Roland VITTI, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de L'Arbresle, pour aborder ce point.

Une visite de la société R.P.C. qui fournit les repas de la cantine scolaire est prévue le 16 avril à 9h30

##### 4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

Le repas des seniors s'est bien déroulé. 51 personnes étaient présentes.

Le budget du C.C.A.S. sera voté le 26 mars.

# MAIRIE DE CHARNAY

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### du LUNDI 23 MARS 2015

---

#### 4-4 Agenda 21 :

Nettoyage de printemps : Rendez-vous le samedi 28 mars à 9h, Place du Château, munis de gants et de gilets fluo.

#### 4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Une vente de gâteaux au profit de l'association « Les Petits Princes » aura lieu sur un stand de la foire au boudin le dimanche 29 mars.

La visite de la maison de retraite des Opalines aura lieu le 30 mai.

## **5. INTERCOMMUNALITE**

### 5.1 SIEVA :

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la dernière réunion.

Le vote du budget est prévu pour le 10 avril 2015.

### 5.2 SIVU DE LA PRAY :

Une demande d'intervention de la Police du Maire a été faite pour permettre le contrôle de certains points noirs du SPANC.

### 5.3 SYDER :

Dans le cadre de la mise aux normes de l'éclairage public, le changement des ballons fluo est terminé. Concernant un ballon situé route d'Alix au niveau du puit, la demande de changement de poteau et le remplacement des vitres par des vitres opaques a été faite, afin d'harmoniser les équipements sur la commune.

### 5.4 Office du tourisme :

L'assemblée Générale se tiendra le 28 mars.

### Rosé Nuits d'été :

Trois manifestations ont été retenues et une soirée de gala a été programmée le 6 juillet. Le dîner devrait être servi par LASSAUSAIE, accompagné d'un spectacle sons et lumières sur les façades du Domaine des Communes.

Les manifestations retenues sont :

- Un concert classique à CIVRIEUX D'AZEZRGUES
- Les fêtes médiévales de TERNAND
- Le spectacle des Gens de Charnay

### 5.5 Communauté de Communes :

En ce qui concerne les recettes attendues suite au droit de mutation, celles – ci devraient être supérieures aux prévisions. Par contre de mauvaises surprises apparaissent dans le cadre du transfert de compétences. En effet, il semblerait que certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement, aient été très largement sous évaluées lors des calculs des attributions de compensation.

### 5.6 Espace Pierres Folles :

R.A.S.

**MAIRIE DE CHARNAY**  
**COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du LUNDI 23 MARS 2015**

---

**6. QUESTIONS DIVERSES**

- L'eau a un goût très chloré à certains endroits de la commune : la proximité du château d'eau pourrait en être la cause.
- Les Gens de Charnay : Les places pour le spectacle du mois de juillet seront en vente à partir du dimanche 29 mars sur la place du Château.
- La pose d'une affiche sur la façade du château a été autorisée. Elle sera enlevée si nécessaire pour l'exposition de « L'Atelier ».
- La taille d'une partie des arbres de la place a été autorisée pour la mise en place des gradins, mais elle devra rester harmonieuse.
- La mise en place des gradins a été demandée à partir du samedi 27 juin : La Municipalité souhaiterait vivement que l'installation de ces gradins ne se fasse qu'à partir du dimanche 28 juin afin de réduire au maximum la gêne dans le centre du village. Les organisateurs rencontrent le fournisseur le 2 avril 2015.
- Les remerciements de Johanna RAY ont été reçus en mairie.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 4 MAI 2015 à 20h.**